



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 25 mars 2020

Déchets : Appel au civisme et aux bonnes pratiques pendant la période de confinement COVID 19

En cette période de pandémie du virus COVID-19, des mesures exceptionnelles ont été prises pour limiter les déplacements. Dans ce contexte, des déchetteries ont été fermées aux particuliers et la collecte du tri sélectif est réduite dans de nombreux endroits*.

Toutefois, les agents chargés de la gestion des déchets continuent à être mobilisés afin d'assurer la collecte des ordures ménagères, service indispensable au maintien de la salubrité publique.

Afin de ne pas donner un surcroît de travail à ces agents de collecte déjà en effectif réduit, **et pour garantir dans ce contexte leur sécurité**, chacun doit veiller à réduire le volume des déchets faisant l'objet d'un ramassage et ne pas surcharger les points de collecte.

En attendant le retour à un fonctionnement normal des services de gestion des déchets, chacun est invité à faire preuve de civisme et à adopter de nouveaux comportements :

- **mouchoirs masques et gants usagés** : ces déchets doivent être jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel, refermés soigneusement et conservés 24h avant d'être placés dans le sac plastique pour ordures ménagères. **(ne pas jeter ce sac dans la poubelle des déchets recyclables)** ;

**Service de la
communication interministérielle
de l'État en département**

- **le tri sélectif** : si possible, gardez-le chez vous afin de ne pas surcharger les points de collecte dont la fréquence d'enlèvement est réduite ;
- **ordures ménagères** : réduisez le volume des ordures ménagères en adoptant de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation d'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille ;
- **déchets verts, déchets issus du bricolage** : ces déchets doivent être conservés au domicile (déchets verts, cartons, bois...) jusqu'à la ré-ouverture des déchetteries ;
- ne déposez pas de déchets en dehors des conteneurs prévus à cet effet.

Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre, qu'il est d'autant plus important de respecter en période de confinement.

Il est rappelé qu'il est toujours possible d'utiliser les déchets verts sur place, en paillage ou en compostage domestique.

De manière générale, il est rappelé que les dispositions relatives à l'emploi du feu dans le Var telles que prévues par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 continuent de s'appliquer.

La continuité du service public de collecte des déchets dépend entre autres du respect de ces règles.

* Renseignez-vous auprès de votre communauté de communes ou de votre communauté d'agglomération pour connaître les jours de collecte et les recommandations particulières.

Chacun d'entre nous peut agir contre la diffusion du COVID-19 : adoptons les gestes barrières et de distanciation sociale !

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades